

Les incidences sur le stationnement et la circulation

À l'occasion de la Cavalcade, **le stationnement des véhicules sera provisoirement interdit** :

- Du 20 avril 2023 à 18 heures au 24 avril 2023 à 17 heures place Manigne, sur la totalité du parc de stationnement.
- Le 23 avril 2023 de 8 heures à 22 heures :
 - place Haute-Vienne, sur la totalité des emplacements
 - Champ de Juillet, dans sa partie compris entre l'avenue de la Libération et le cours Bugeaud (contre allée incluse)
- Du 22 avril 2023 à 18 heures au 23 avril 2023 à 22 heures :
 - place Franklin-Roosevelt sur le parc de stationnement situé entre l'avenue Georges-Dumas, la place Léon-Betoulle et la rue Jean-Pierre-Timbaud
 - rue Jean-Pierre-Timbaud, sur la totalité des emplacements de stationnement
- Le 23 avril 2023 de 6 heures à 22 heures sur la totalité du parcours :
 - cours Vergniaud
 - avenue de la Libération
 - place de la Préfecture
 - boulevard Carnot, dans la partie comprise entre l'avenue de la Libération et la rue du Général-Cerez
 - place Stalingrad, dans la portion comprise entre et dans le sens rue Turgot → boulevard Carnot
 - rue Jean-Jaurès
 - boulevard Louis-Blanc, entre la rue Gabriel-Péri et la place Léon-Betoulle
 - place Léon-Betoulle
 - avenue Georges-Dumas, dans la portion comprise entre la rue des Petites Maisons et la place Léon-Betoulle
- Le 23 avril 2023 de 6 heures à 22 heures sur les rues adjacentes au parcours :
 - boulevard Gambetta, dans la partie comprise entre le boulevard Louis-Blanc et la rue Vigne de Fer
 - rue Dupuytren, sur les emplacements matérialisés entre le boulevard Gambetta et l'immeuble n°12
 - rue Jeanty-Sarre
 - rue Élie-Berthet
 - rue Dalesme

- rue des Combes, entre rue des Filles-Notre-Dame et place Stalingrad
- place Stalingrad, dans sa totalité
- esplanade Blanqui, sur 20 emplacements de stationnement situées au droit et en face de la salle Jean-Pierre-Timbaud et de l'entrée du réfectoire
- cours Vergniaud
- avenue Garibaldi, dans la partie comprise entre cours Bugeaud et cours Gay-Lussac
- rue du Major-Staunton
- rue du Général-Cérez
- avenue de la Libération, entre et dans le sens place Denis-Dussoubs → place de la Préfecture
- cours Bugeaud, dans la partie comprise entre l'avenue Garibaldi et le cours Jourdan

À cette même occasion, **la circulation des véhicules sera provisoirement interdite à l'exception des véhicules participant au défilé du carnaval :**

- Du 21 avril 2023 à 8 heures au 24 avril 2023 à 17 heures place Manigne
- Le 23 avril 2023 de 8 heures à 14 heures rue Frédéric-Le Play

Une déviation sera instaurée durant cette période par la rue Malinvaud.

- Le 23 avril 2023 de 8 heures à 22 heures :
 - avenue Baudin, dans la partie comprise entre l'avenue Georges-Dumas et l'avenue de la Révolution
 - boulevard Gambetta, dans la portion comprise entre la rue Dupuytren et l'avenue Baudin
- Le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures sur la totalité du parcours :
 - cours Vergniaud
 - avenue de la Libération, entre cours Vergniaud et boulevard Carnot
 - place de la Préfecture
 - boulevard Carnot, dans la partie comprise entre l'avenue de la Libération et la rue du Général-Cérez
 - place Stalingrad, dans la portion comprise entre et dans le sens rue Turgot → boulevard Carnot
 - rue Jean-Jaurès
 - boulevard Louis-Blanc, entre la rue Gabriel-Péri et la place Léon-Betoulle
 - place Léon-Betoulle
 - avenue Georges-Dumas, dans la portion comprise entre la rue des Petites Maisons et la place Léon-Betoulle

À cette même occasion, **la circulation des véhicules sera provisoirement interdite sur les rues adjacentes :**

- Le 23 avril 2023 de 8 heures à 22 heures :
 - cours Bugeaud, entre cours Jourdan et avenue Garibaldi
 - cours Bugeaud entre et dans le sens du rond-point cours Jourdan
 - Champ de Juillet, dans sa partie comprise entre avenue de la Libération et le cours Bugeaud (contre allée incluse)
 - rue Jeanty-Sarre
 - rue Élie-Berthet dans sa portion comprise entre le parking Indigo et la rue Jeanty-Sarre

- Le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures :
 - cours Jourdan entre et dans le sens place Jourdan-cours Bugeaud
 - avenue Garibaldi entre cours Bugeaud et cours Gay-Lussac
 - rue du Général-Cérez
 - rue du Major-Staunton
 - avenue de la Libération, entre et dans le sens place Denis-Dussoubs → rue de la Préfecture
 - rue Fitz-James
 - place de la République
 - rue de la Terrasse
 - rue des Combes, entre et dans le sens place Denis-Dussoubs à rue Jean-Jaurès
 - rue Turgot, entre et dans le sens rue Victor-Hugo à rue Jean-Jaurès
 - rue Rafilhoux, entre le pavillon du Verdurier et la rue Jean-Jaurès
 - rue Fourie
 - rue Édouard-Vaillant
 - rue du Clocher
 - rue du Consulat
 - rue du Temple
 - rue des Charseix, entre et dans le sens rue Gabriel-Péri → place Manigne
 - boulevard Louis-Blanc, entre et dans le sens rue Gabriel-Péri → rue Jean-Jaurès
 - rue Jean-Pierre-Timbaud
 - rue Delescluze
 - rampe Villepreux-Power
 - rue Charles-Michels
 - boulevard Carnot entre l'entrée du parking et l'avenue du Général-Cérez
 - rue Louis-Longequeue

Les véhicules de la STCL seront autorisés exceptionnellement à circuler jusqu'à 14 heures dans le sens rue Turgot – place Stalingrad – rue du Général-Cérez – avenue de la Libération – cours Vergniaud – cours Gay-Lussac.

À cette même occasion, **la vitesse** des véhicules sera limitée à 30km/h, **boulevard Carnot** dans la portion comprise entre le carrefour Tourny et le n°41, **le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures.**

Le sens de circulation sera inversé et un sens unique sera instauré entre et dans le sens rue Jean-Jaurès → boulevard Victor-Hugo **le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures.**

Le sens de circulation sera inversé et un sens unique sera instauré entre et dans le sens place Saint-Pierre → place Fournier **le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures.**

Le sens de circulation sera inversé et un sens unique sera instauré entre et dans le sens rue Dalesme → carrefour Tourny **le 23 avril 2023 de 13 heures à 22 heures.**

Durant le déroulement de la manifestation, des déviations suivantes seront mises en place :

- concernant les véhicules circulant avenue Garibaldi en direction du carrefour Tourny, ils seront déviés cours Gay-Lussac ;
- concernant les véhicules circulant boulevard Gambetta en direction de la place Léon-Betoulle, ils seront déviés par la rue Dupuytren/avenue Baudin ;
- concernant les véhicules circulant quai Louis-Goujaud et Pont Neuf en direction du centre-ville, ils seront déviés par le quai Saint-Martial et l'avenue de la Révolution ;
- concernant les véhicules circulant avenue des Bénédictins en direction du centre-ville, ils seront déviés par l'avenue du Général-de-Gaulle ;
- concernant les véhicules circulant boulevard Louis-Blanc en direction de la place Léon-Betoulle, ils seront déviés par rue Gabriel-Péri, rue des Petites Maisons et avenue Georges-Dumas.

Durant la durée de la manifestation, les règles de circulation seront modifiées de la manière suivante :

- les véhicules circulant rue du Portail Imbert en direction de la rue Turgot auront l'obligation de tourner à gauche ;
- les véhicules sortant du parking Indigo rue Élie-Berthet auront l'obligation de tourner à droite en direction de la place des Bancs ;
- les véhicules circulant rue Gabriel-Péri auront l'obligation de tourner à droite sur rue des Charseix ;
- les véhicules sortant de l'esplanade Blaquy auront l'obligation de tourner à gauche vers la faculté de droit.